



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FLASH INFO Santé

Septembre 2022

**Le service de médecine de
prévention en faveur des personnels
Médecine du travail**

Service de
médecine de
prévention en
faveur des
personnels

Réglementation

Le décret 82-453 du 28 mai 1983 modifié pose le principe de la création, dans toutes les administrations et tous les établissements publics entrant dans son champ d'application, d'un service de médecine de prévention (médecine du travail).

Ce service a pour mission de « prévenir toute altération de la santé physique et mentale, des agents du fait de leur travail et de conduire des actions de santé au travail tout au long de leur parcours professionnel. »

CE SERVICE TRAVAILLE EN TOUTE INDÉPENDANCE DE L'ADMINISTRATION

Le service de médecine de prévention en faveur des personnels pour l'académie de Lyon

Ce service, placé sous la responsabilité du médecin conseiller technique auprès du recteur, est composé d'une équipe pluridisciplinaire répartie sur les 3 départements, comprenant des médecins du travail, des infirmières de santé au travail, une attachée et des secrétaires.

L'équipe s'occupe de tous les agents éducation nationale de l'académie de Lyon (personnels enseignants 1er et second degré, personnels administratifs, techniques, de santé ou de service social, personnel de direction, d'inspection, AED, AESH, personnels jeunesse et sport), qu'ils soient contractuels, stagiaires ou titulaires, du service public ou privé sous contrat.

Les missions du service de médecine de prévention

Dimension collective : Actions et conseils en milieu de travail



- Analyse des situations de travail
- Evaluation des conditions de travail
- Visites sur les lieux de travail
- Proposition d'actions de prévention, de correction ou d'amélioration des conditions de travail
- Prévention et éducation sanitaire en rapport avec l'activité professionnelle
- Proposition d'aménagement des postes, des techniques et des rythmes de travail en vue de contribuer au maintien dans l'emploi
- Information sanitaire
- Participation aux études et enquêtes épidémiologiques
- Participation aux Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), visites et groupes de travail
- Conseil des agents, des représentants et de l'administration (commissions ...)
- Actions faites à l'initiative du service médical, de l'administration ou des agents
- Participation aux campagnes nationales de prévention (mois sans tabac, dépistage antigénique COVID...)

Dimension individuelle : Suivi de l'état de santé des agents



- Visite à la demande de l'agent
- Visite à la demande de l'administration
- Visite d'information et de prévention (VIP)
- Surveillance médicale particulière en cas de situation de handicap, de grossesse, allaitement, de réintégration après congé de longue maladie (CLM) ou congé de longue durée (CLD)
- Propositions d'aménagement du poste de travail matériel et/ou organisationnel ou des conditions d'exercices
- Dépistage des affections pouvant entraîner une contre-indication à un poste de travail
- Dépistage d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle de l'agent

CONTACTS : en fonction de votre département d'affectation (privilégier le contact par mail)

Ain

23 rue Bourgmayeur
01000 BOURG EN BRESSE
04 26 37 70 04
ce.ia01-medper@ac-lyon.fr

Loire

9 et 11 rue des Docteurs Charcot
42023 SAINT ETIENNE
04 77 81 41 54 / 41 04
ce.ia42-medper@ac-lyon.fr

Rhône

25, rue Jaboulay
69007 LYON
04 72 80 64 48 / 66 63
medecin@ac-lyon.fr